



TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Le solde de la taxe d'apprentissage, qu'est-ce que c'est ?

La loi pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel du 5 septembre 2018 modifie le circuit de collecte et de distribution du solde de la taxe d'apprentissage. Dès lors, la **Contribution Unique à la Formation Professionnelle et à l'Alternance (CUFPA)** est composée de deux parts.

Vous êtes une entreprise/structure soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés
Vous êtes un expert-comptable et agissez pour le compte d'une entreprise/structure

Taxe d'apprentissage 2023
0,68 % de votre masse salariale brute 2022

Financement de l'apprentissage - Quota
87 %

Solde Taxe d'apprentissage - Hors Quota
13 %

Flêché à l'Externat Saint Joseph
via la plateforme **SOLTéA**

Ce qui change en 2023



La première collecte de ce solde interviendra via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) en avril 2023 ; les sommes collectées par les URSSAF et les MSA seront reversées à la Caisse des Dépôts (CDC). Après **affectation par les entreprises par l'intermédiaire d'une nouvelle plateforme intitulée SOLTéA**, la CDC versera les fonds aux formations/ établissements habilités à percevoir ce solde.

Le calendrier



La procédure

L'Urssaf est collecteur des contributions de formation professionnelle et de taxe d'apprentissage :

- L'Urssaf est à présent l'interlocuteur unique des entreprises pour la déclaration et le paiement de ces contributions en DSN (Déclaration Sociale Nominative).
- Le solde de la taxe d'apprentissage sera déclaré et payé en exercice décalé en 2023.
- Les employeurs désigneront les établissements destinataires via la plateforme de versement : **SOLTéa**

Comment nous attribuer votre taxe d'apprentissage

Une fois connectée sur la plateforme **SOLTéa**, l'entreprise accède à un moteur de recherche et peut choisir d'affecter le montant de son solde à :

- Un ou plusieurs établissement(s) relevant de différentes catégories
- Une composante de l'établissement (notre code UAI 0831187P)
- Une ou plusieurs formation(s) éligibles au sein de cette composante

Une recherche et un fléchage simplifiés :

- La recherche peut s'effectuer par Siret, Raison Sociale, UAI, Code RNCP, Intitulé de diplôme ainsi que par localisation géographique
- L'entreprise choisit ensuite le niveau de son fléchage et répartit ses crédits en pourcentage.

Partagez notre ambition, soutenez nos formations